



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 53222

Texte de la question

M. Pierre Hellier souhaite rappeler à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche qu'en sa qualité de membre du gouvernement de la France, il serait souhaitable de veiller, outre, bien entendu, aux intérêts de l'agriculture et des exploitants de notre pays, au respect et à la défense de la langue française. Ainsi, le 18 octobre dernier, la société SODEXPA, dont l'Etat français est actionnaire à hauteur de 34 %, inaugurerait son site Internet destiné à assurer la promotion de l'industrie agro-alimentaire française à travers le monde. Au-delà de ce louable objectif, il aurait été légitime de nantir ce site d'un nom en français et, en tout état de cause, d'éviter l'appellation frenchfood« qui a été retenue et qui, non seulement ne fait pas honneur à notre langue, obligée une fois de plus de puiser dans le dictionnaire anglo-saxon, mais qui, d'autre part donne une image peu flatteuse de notre secteur agro-alimentaire dont on peut croire qu'il se limite à une production que ne renieraient pas les enseignes de restauration rapide venant des Etats-Unis. Il lui demande donc de lui faire savoir si l'Etat français et les responsables de SODEXPA peuvent rapidement rechercher un nouveau nom de site, mettant mieux en valeur notre gastronomie et notre langue.

Texte de la réponse

A l'occasion du dernier SIAL, le ministre de l'agriculture et de la pêche a accepté de présider au lancement du site portail sur Internet de l'agroalimentaire français, conçu par la SOPEXA. Ce site portail a pour vocation de donner aux internautes du monde entier le panorama le plus exhaustif possible de l'offre agroalimentaire française et de ses acteurs. Il doit également fournir aux filières agricoles et aux entreprises agroalimentaires de notre pays des informations sur les marchés vers lesquels la France exporte, et une sélection des principaux interlocuteurs à connaître. C'est dire le caractère indispensable de ce site, véritable vitrine de l'offre agroalimentaire française et plate-forme internationale au service des entreprises de ce secteur. Par les temps qui courent, on ne peut que se féliciter de la création de cet outil performant. Cependant, même si le contenu du site est bilingue, français-anglais, le nom du site est exclusivement anglo-saxon. La SOPEXA est une société de droit privé, et qui plus est le site est largement destiné à des personnes étrangères et à l'activité internationale des entreprises au sens des exceptions à la loi du 4 août 1994 énoncées par l'article II de la circulaire d'application du 19 mars 1996. Mais la SOPEXA bénéficie, par ailleurs, pour une partie de son activité d'une subvention annuelle du ministère de l'agriculture et de la pêche et il serait normal qu'elle mette son site en conformité avec la loi sur l'utilisation de la langue française. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche ont demandé au directeur général nommé très récemment par le conseil d'administration de la société qu'un nom en français soit accolé, avant la fin de l'année, à l'actuel nom de » frenchfoods.com «.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53222

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6284

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7321